INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER
CIRCONSCRIPTION DE LA CÔTE-DU-SUD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER, LE LUNDI 5 OCTOBRE 2026, À DIX-NEUF HEURES (19h), SOUS LA PRÉSIDENCE DE CHANTAL GODIN, MAIRESSE.

Sont présents : Madame Chantal Godin, mairesse

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :

Marie-Eve Lampron	Michèle Lamonde
Katy Fournier-Vallières	Ginette Rochefort
Keven Cloutier	Sébastien Dufour

Secrétaire d'assemblée : Mélissa Gagné

ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

1. OUVERTURE

2. ORDRE DU JOUR

3. PROCÈS-VERBAUX DE SEPTEMBRE 2026

4. FINANCES

4.1. COMPTES

5. AFFAIRES NOUVELLES

5.1 APPUI DE LA MUNICIPALITÉ AU PROJET D'AMÉLIORATION DU TERRAIN DE BASEBALL DANS LE CADRE DU PROGRAMME FIELD OF DREAMS DE JAYS CARE FOUNDATION

6. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS

6.1 AVIS DE MOTION ANNONÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 374 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 836 400 $ POUR L'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE SITUÉ AU 76 BOULEVARD BLAIS EST À BERTHIER-SUR-MER

6.2 AVIS DE DÉPÔT ANNONÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 374 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 836 400 $ POUR L'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE SITUÉ AU 76 BOULEVARD BLAIS EST À BERTHIER-SUR-MER

6.3 RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA PISCINE MUNICIPALE

6.4 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2026-165 – CORRECTION DU MONTANT DU MANDAT À M. KIM GINGRAS POUR LA CONCEPTION ET L'ADMINISTRATION DE DEUX PANNEAUX D'INTERPRÉTATION

6.5 MANDAT À ARTEFACTUEL – SURVEILLANCE ARCHÉOLOGIQUE LORS DES TRAVAUX D'EXCAVATION ENTRE L'ÉGLISE ET LE CIMETIÈRE

6.6 MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

6.7 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 377 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 265 ZONES CCM2 ET IA2

7. URBANISME

8. CORRESPONDANCE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

9. RAPPORTS DES COMITÉS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

2026-185 Il est proposé par Keven Cloutier, et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉ

3. PROCÈS-VERBAUX DE SEPTEMBRE 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux de la séance du conseil municipal du 14 septembre 2026 et de la séance extraordinaire du 28 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux ;

2026-186 Il est proposé par Katy Fournier-Vallières, et unanimement résolu :

D'ADOPTER les procès-verbaux des 14 et 28 septembre 2026.

ADOPTÉS

4. FINANCES

4.1 COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances précédentes;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a reçu et pris connaissance de la liste de la rémunération mensuelle des employés et élus municipaux avant la tenue de la présente séance.

QUE le Conseil approuve des déboursés pour un total de 505 296.63$, incluant les salaires bruts pour la période de septembre au montant de 57 049.68$.

2026-187 Il est proposé par Marie-Ève Lampron, et unanimement résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser le paiement des comptes.

Je soussignée, Mélissa Gagné, directrice générale de la municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que la municipalité de Berthier-sur-Mer dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 505 296.63$.

ADOPTÉS

N° de résolution
ou annotation

5. AFFAIRE NOUVELLE

5.1 APPUI DE LA MUNICIPALITÉ AU PROJET D'AMÉLIORATION DU TERRAIN DE BASEBALL DANS LE CADRE DU PROGRAMME FIELD OF DREAMS DE JAYS CARE FOUNDATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Berthier-sur-Mer souhaite poursuivre l'amélioration de ses infrastructures sportives et offrir à sa communauté des installations de baseball sécuritaires, accessibles et adaptées aux besoins des jeunes et des familles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a soumis sa candidature dans le cadre du programme Field of Dreams de Jays Care Foundation, afin d'obtenir un soutien pour la réalisation d'un projet d'amélioration et de mise à niveau de son terrain de baseball;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise notamment à bonifier les installations existantes et à favoriser la pratique du baseball dans un environnement sécuritaire, inclusif et propice au développement des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît l'importance de maintenir et de développer des infrastructures sportives de qualité afin de soutenir les activités sportives, la participation des jeunes et la vitalité de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Berthier-sur-Mer souhaite exprimer son appui entier et sans réserve à la réalisation de ce projet et à la démarche entreprise auprès de Jays Care Foundation;

EN CONSÉQUENCE,

2026-188

Il est proposé par Sébastien Dufour, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Berthier-sur-Mer confirme son appui total au projet d'amélioration du terrain de baseball soumis dans le cadre du programme Field of Dreams de Jays Care Foundation;

QUE la Municipalité confirme son intérêt à collaborer à la réalisation du projet et à mettre en place les démarches nécessaires à sa concrétisation advenant l'octroi d'une aide financière;

QUE la direction générale, Madame Mélissa Gagné et M. Jonathan Blouin, coordonnateur en loisirs, soient autorisés à poursuivre les démarches et à représenter la Municipalité auprès de Jays Care Foundation et de ses partenaires relativement à cette candidature.

ADOPTÉE

6. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS

6.1 AVIS DE MOTION ANNONÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 374 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 836 400 $ POUR L'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE SITUÉ AU 76 BOULEVARD BLAIS EST À BERTHIER-SUR-MER

2026-189

Avis de motion est par les présentes donné par Michèle Lamonde, qu'à une séance ultérieure du conseil municipal de Berthier-sur-Mer sera présenté pour adoption du règlement numéro 374 décrétant une dépense et un emprunt de 836 400 $ pour l'acquisition d'un immeuble situé au 76 boulevard Blais Est à Berthier-sur-Mer.

ADOPTÉE

N° de résolution
ou annotation

6.2 AVIS DE DÉPÔT ANNONÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 374 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 836 400 $ POUR L'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE SITUÉ AU 76 BOULEVARD BLAIS EST À BERTHIER-SUR-MER

ATTENDU QU'en l'absence de locaux disponibles sur le territoire, le bureau municipal a été relocalisé à la Maison de l'Étoile d'Or, bâtiment construit vers 1880 ;

ATTENDU QUE, malgré les rénovations effectuées au fil des années, cet immeuble ne répond plus aux exigences applicables de la Régie du bâtiment du Québec, notamment en matière d'accessibilité universelle des installations intérieures ainsi qu'aux normes prévues au Règlement sur la sécurité dans les édifices publics ;

ATTENDU QUE l'occupation de ce bâtiment par l'administration municipale a toujours été considérée comme une solution temporaire dans l'attente d'une relocalisation permanente ;

ATTENDU QUE le projet de construction d'une annexe destinée à accueillir les locaux de l'administration municipale et la bibliothèque, prévu dans la phase 2 du projet de l'église, a été abandonné en raison des coûts jugés excessifs ;

ATTENDU QUE les espaces actuellement disponibles pour les besoins municipaux sont devenus insuffisants pour répondre adéquatement aux exigences de l'administration et des services municipaux ;

ATTENDU QUE la Municipalité fait notamment face à un manque d'espace pour l'entreposage sécuritaire et conforme de ses archives, du matériel municipal, des équipements ainsi que d'autres documents destinés aux services offerts à la population ;

ATTENDU QUE cette situation limite la capacité de la Municipalité à assurer une gestion efficace, ordonnée et sécuritaire de ses biens et de ses opérations ;

ATTENDU que la Municipalité de Berthier-sur-Mer souhaite procéder à l'acquisition de l'immeuble sis au 76 boulevard Blais Est à Berthier-sur-Mer afin de répondre à des besoins municipaux ;

ATTENDU qu'il s'agit d'une opportunité avantageuse pour la Municipalité d'acquérir cet immeuble dans le contexte actuel ;

ATTENDU QUE l'état actuel du garage municipal soulève des enjeux importants sur les plans fonctionnel, énergétique et structurel ;

ATTENDU QUE cette infrastructure, devenue vétuste et désuète au fil des années, ne répond plus adéquatement aux besoins opérationnels de la Municipalité ;

ATTENDU QUE le bâtiment entraîne des coûts de chauffage élevés en raison de sa faible performance énergétique et qu'il nécessitera, à court ou moyen terme, la réalisation de travaux majeurs de réfection et de mise aux normes ;

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire pour la Municipalité d'évaluer et de mettre en place, à court terme, des solutions visant à pallier les problématiques liées à cette infrastructure afin d'assurer la pérennité et l'efficacité des services municipaux ;

ATTENDU QUE cette acquisition permettra également à la Municipalité d'envisager, à plus long terme, le regroupement de certaines infrastructures et fonctions municipales au sein d'un même emplacement, incluant notamment l'aménagement de bureaux municipaux ainsi que d'une salle du conseil permanente pouvant répondre aux exigences applicables en matière de sécurité

N° de résolution
ou annotation

dans les édifices publics ;

ATTENDU QUE la Municipalité a signé une contre-proposition d'achat relativement audit immeuble, et que la promesse d'achat est conditionnelle à l'approbation d'un règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. La promesse d'achat, l'avis du courtier et la contre-proposition à une promesse d'achat en liasse sont joints au présent règlement en annexe «A».

ATTENDU QUE l'acquisition projetée est conditionnelle à la réalisation d'une inspection du bâtiment ainsi qu'à des vérifications techniques effectuées par un maître électricien et un maître plombier, lesquelles feront suite à l'évaluation de l'immeuble réalisée par la firme INSPEC-THOR. Le rapport d'inspection préachat est joint au présent règlement en annexe « B ».

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté la firme DeRico Experts-Conseils SENC, afin de procéder à l'évaluation de la valeur marchande de l'immeuble dans le but de s'assurer du caractère juste et raisonnable de la transaction projetée. Le rapport d'évaluation du bâtiment est joint au présent règlement en annexe « C ».

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté le Groupe Géos afin de réaliser une évaluation environnementale de site – Phase I, une caractérisation environnementale de site – Phase II ainsi qu'une caractérisation environnementale de site – Phase III relativement à l'immeuble visé par le présent règlement, dont les coûts sont assumés par la Municipalité ;

ATTENDU QUE les études environnementales réalisées ont notamment permis d'établir un plan de réhabilitation du site ;

ATTENDU QUE les travaux et les mesures de réhabilitation prévus au plan de réhabilitation seront réalisés et entièrement assumés par le propriétaire de l'immeuble, soit les vendeurs ;

ATTENDU QUE cette acquisition est jugée nécessaire afin d'assurer la poursuite du développement municipal ainsi que la réalisation des objectifs et besoins de la Municipalité ;

ATTENDU QU'il est nécessaire pour la Municipalité de procéder à un emprunt afin d'assumer les coûts reliés à cette acquisition ainsi qu'aux démarches et frais connexes y étant associés ;

EN CONSÉQUENCE,

2026-190

Il est proposé par Michèle Lamonde, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement intitulé « règlement numéro 374 décrétant une dépense et un emprunt de 836 400 $ pour l'acquisition d'un immeuble situé au 76 boulevard Blais Est à Berthier-sur-Mer » soit adopté à une séance du conseil ultérieure.

ADOPTÉE

6.3 RÉFECTION DE LA TOITURE DU BÂTIMENT DE LA PISCINE MUNICIPALE ET LE GYM

CONSIDÉRANT QUE la toiture du bâtiment abritant la piscine municipale et le gym nécessite des travaux de réfection afin d'assurer son maintien en bon état, son étanchéité et la pérennité du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont nécessaires afin de prévenir la détérioration de la structure et d'assurer la conservation des installations municipales;

CONSIDÉRANT QUE le coût total des travaux de réfection de la toiture s'élève à

N° de résolution ou annotation

13 452,08 $ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est jugée nécessaire pour assurer l'entretien et la conservation des infrastructures municipales;

EN CONSÉQUENCE,

2026-191 Il est proposé par Ginette Rocherfort, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la réalisation des travaux de réfection de la toiture de la piscine municipale pour un montant total de 13 452,08 $ taxes incluses;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire approprié;

QUE la direction générale soit autorisée à prendre les mesures nécessaires à la réalisation des travaux et à signer tout document requis à cette fin.

ADOPTÉE

6.4 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2026-165 – CORRECTION DU MONTANT DU MANDAT À M. KIM GINGRAS POUR LA CONCEPTION ET L'ADMINISTRATION DE DEUX PANNEAUX D'INTERPRÉTATION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2026-165 afin d'accorder à M. Kim Gingras, historien, un mandat relatif à la conception et à l'administration de deux panneaux d'interprétation portant sur l'histoire de l'église et la fondation de la localité;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée dans le montant indiqué à la résolution numéro 2026-165;

CONSIDÉRANT QUE le montant réel du mandat est de 2 410,00 $ avant taxes, et non de 1 807,50 $ avant taxes, tel qu'indiqué par erreur dans la résolution 2026-165;

CONSIDÉRANT QUE cette modification vise uniquement à corriger le montant inscrit à la résolution et ne constitue pas une augmentation ni une révision du coût du mandat;

EN CONSÉQUENCE,

2026-192 Il est proposé par Keven Cloutier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la résolution numéro 2026-165 soit modifiée afin de corriger le montant du mandat accordé à M. Kim Gingras, lequel doit se lire 2 410,00 $ avant taxes, plutôt que 1 807,50 $ avant taxes;

QUE le montant de 2 410,00 $ avant taxes soit celui retenu pour le mandat relatif à la conception et à l'administration de deux panneaux d'interprétation;

QUE la présente modification constitue une correction d'une erreur dans le montant inscrit à la résolution numéro 2026-165 et ne constitue pas une modification des conditions ou une révision du coût du mandat;

QUE toutes les autres dispositions de la résolution numéro 2026-165 demeurent inchangées et continuent de s'appliquer;

ADOPTÉE

N° de résolution
ou annotation

6.5 MANDAT À ARTEFACTUEL – SURVEILLANCE ARCHÉOLOGIQUE LORS DES TRAVAUX D'EXCAVATION ENTRE L'ÉGLISE ET LE CIMETIÈRE

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont prévus afin d'effectuer l'excavation d'une tranchée au nord du Bâtiment dans le but de rediriger les eaux vers le fossé, conformément aux recommandations des professionnels œuvrant dans le cadre des travaux de restauration de l'église;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux nécessitent une excavation dans un secteur présentant un potentiel archéologique important;

CONSIDÉRANT QUE le rapport produit par Zocha Houle-Wierzbicki, bioarchéologue M.Sc. en août 2026 recommande que toute intervention future nécessitant des excavations dans le sous-sol de l'église ou à son pourtour fasse l'objet d'une intervention archéologique préalable ou d'une surveillance archéologique, selon la nature et l'ampleur des travaux compte tenu du potentiel de présence de sépultures, laquelle pourra déterminer, en fonction du projet, la stratégie d'intervention archéologique appropriée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la réalisation des travaux dans le respect des recommandations des professionnels et de limiter les risques liés à la découverte éventuelle de vestiges archéologiques ou de sépultures;

EN CONSÉQUENCE,

2026-193

Il est proposé par Marie-Ève Lampron et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal octroie à Artefactuel un mandat de surveillance archéologique lors des travaux d'excavation de la tranchée au nord du bâtiment, visant à permettre la redirection des eaux vers le fossé;

QUE la surveillance archéologique soit effectuée conformément aux recommandations formulées dans le rapport daté d'août 2026 et selon la stratégie d'intervention jugée appropriée par les professionnels mandatés;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document requis et à prendre les mesures nécessaires à la réalisation du mandat;

QUE les sommes requises pour l'exécution de ce mandat soient imputées au règlement d'emprunt numéro 368.

ADOPTÉE

6.6 MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

ATTENDU QUE la municipalité fait face à une réorganisation interne suite au départ d'un employé municipal, notamment au poste d'inspecteur ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite permettre au personnel en place de se concentrer sur le traitement des dossiers prioritaires et techniques, tout en maintenant un service de qualité et accessible aux citoyens;

ATTENDU QU'il y a lieu de réaménager l'horaire régulier d'ouverture du bureau municipal au public;

ATTENDU QUE les citoyens pourront continuer à avoir accès aux services municipaux sur rendez-vous les journées où le bureau sera fermé au public;

EN CONSÉQUENCE,

N° de résolution ou annotation

2026-194

Il est proposé par Katy Fournier-Vallières, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la modification des heures d'ouverture du bureau municipal de Berthier-sur-Mer, et ce, à compter du 13 octobre 2026;

D'ÉTABLIR le nouvel horaire régulier du bureau municipal comme suit :

- Lundi : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30
- Mardi : fermé au public (sur rendez-vous uniquement)
- Mercredi : fermé au public (sur rendez-vous uniquement)
- Jeudi : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30
- Vendredi : 8 h à 12 h

D'AUTORISER la direction générale à diffuser ce nouvel horaire par le biais des canaux de communication officiels de la municipalité afin d'en informer adéquatement la population.

ADOPTÉE

6.7 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 377 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 265 ZONES CCM2 ET IA2

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est régie par le Règlement de zonage numéro 265 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite revoir certaines dispositions du Règlement de zonage applicables aux zones CCM2 et IA2 afin d'adapter les usages qui y sont autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de favoriser, dans la zone CCM2, une diversité d'activités commerciales compatibles avec la vocation de cette zone, notamment les commerces de vente au détail, les commerces alimentaires, les activités de préparation et de vente de mets ainsi que les activités commerciales complémentaires;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge également opportun de permettre, dans la zone IA2, des usages de nature publique et institutionnelle ainsi que des usages liés à l'administration, aux services, aux travaux publics et aux équipements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les modifications envisagées nécessitent notamment de revoir les classes d'usages et les grilles de spécifications applicables aux zones CCM2 et IA2, ainsi que toute autre disposition réglementaire nécessaire pour assurer leur concordance;

EN CONSÉQUENCE,

2026-195

AVIS DE MOTION est donné par Ginette Rochefort qu'à une séance subséquente du conseil municipal sera présenté pour adoption le premier projet de Règlement numéro 377 modifiant le Règlement de zonage numéro 265.

Ce règlement aura notamment pour objet :

- de modifier les usages autorisés dans la zone CCM2, notamment en matière de vente au détail, de commerce alimentaire, de préparation et de vente de mets ainsi que d'activités commerciales connexes;
- de modifier les usages autorisés dans la zone IA2 afin d'y permettre notamment les usages publics et institutionnels, les bureaux administratifs, les services municipaux, les garages et ateliers

municipaux, les travaux publics ainsi que les équipements et infrastructures liés aux opérations municipales;
- de modifier les grilles de spécifications des zones CCM2 et IA2 en conséquence;
- d'apporter, le cas échéant, toute modification de concordance nécessaire aux autres dispositions du Règlement de zonage numéro 265.

Le premier projet de règlement sera présenté au conseil municipal lors d'une séance subséquente, conformément aux dispositions législatives applicables.

ADOPTÉE

7. URBANISME

8. CORRESPONDANCE

9. RAPPORTS DES COMITÉS

Marie-Ève Lampron :
En lien avec la sécurité publique, mercredi après-midi, il y aura une rencontre avec le MTMD (ministère du transport et de la mobilité durable) afin de réduire la vitesse autorisée à 50km/h sur une partie du boulevard Blais Est ainsi qu'une traverse piétonnière sur la route de Saint-François.

Kevin Cloutier :
Juste ajouter au point de Marie-Ève que ce projet n'est encore qu'à une étape embryonnaire.

Michèle Lamonde :
Le Club de l'étoile d'or recommence ses activités automnales la semaine prochaine avec les diners communautaires. Mercredi prochain, vous êtes les bienvenus à ce diner communautaire qui sera suivi de la rencontre du C.A.

Katy-Fournier-Vallières :
Rencontre vendredi pour finaliser le bail du Restaurant l'Amiral ainsi qu'avec Méchoui des Appalaches pour discuter de la durée de son bail avec la Municipalité car il souhaite s'investir plus dans la région. Rencontre prévue également avec le défi natation pour discuter des années à venir.

Ginette Rochefort :
En haut du terrain des loisirs, nous avons planter des poteaux pour délimiter les emplacements où seront planter de nouveaux arbres. Nous demandons à la population de respecter le tout afin de faciliter le travail des employés municipaux.

Chantal Godin :
Il y a eu des colporteurs non-autorisés sur le territoire de la municipalité. N'hésitez pas à leur demander s'ils possèdent un permis émis par la municipalité. Dans le cas contraire, veuillez aviser la Sûreté du Québec rapidement, si possible en décrivant la ou les personnes ainsi que le véhicule utilisé.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Voir enregistrement sur la chaine YouTube de la Municipalité.

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de l'assemblée. Il est 19h43.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Présidente : Chantal Godin

Secrétaire d'assemblée : Mélissa Gagné

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

2026/10/02 08:10:04 — N° de résolution ou annotation

MUNICIPALITE DE BERTHIER-SUR-MER

N° Page 1

C/P - Saisie des factures

Journal des transactions

Année 2026

Fonds 1 **Lot** 261005-CAP CAP-SEPTEMBRE **Banque** 54-112-10 **Période** 9

Référence	Nom abrégé	Date	Chèque Manuel	Montant	Description / N° facture / N° résolution	N° de compte	DT/CT F P
CPF2601033	MONBURO.CA	2026/09/25	ACP	- 204,87	COPIES IMPRIMANTE SEPTEMBRE FC00541749	02-130-00-517	187,07 1 5
						54-134-50	8,91
						54-135-50	8,89
CPF2601034	MRC DE MONTAGNY	2026/02/01	ACP	- 110 765,00	QUOTE-PART MRC 3/3 202600214	02-610-00-951	24 507,33 0 0
						02-110-00-951	2 091,66 0 0
						02-629-00-951	4 271,66 0 0
						02-621-00-951	19 016,33 0 0
						02-701-91-970	11 835,00 0 0
						02-415-00-951	15 209,00 0 0
						02-451-20-951	2 454,66 0 0
						02-320-00-951	2 639,67 0 0
						02-220-00-951	2 587,67 0 0
						02-110-00-951	616,68 0 0
						02-150-00-951	20 418,34 0 0
						02-370-00-448	5 117,00 0 0
CPF2601035	AVANTIS COOPERATIVE	2026/09/17	ACP	- 316,76	URÉE CAMION + CHLORE EAU POTAB FHH0055035	02-412-00-635	220,32 1 5
						02-320-00-525	68,92 1 5 *
						54-134-50	13,77
						54-135-50	13,75
CPF2601036	AVANTIS COOPERATIVE	2026/09/09	ACP	-25,98	RÉPARATION PISCINE FHH005128	02-701-40-522	23,72 1 5
						54-134-50	1,13
						54-135-50	1,13
CPF2601037	AVANTIS COOPERATIVE	2026/09/14	ACP	-15,49	HUILE À CHAINE FHH0054780	02-320-00-641	14,15 1 5
						54-134-50	0,67
						54-135-50	0,67
CPF2601038	AVANTIS COOPERATIVE	2026/09/15	ACP	-13,32	RÉPARATION USINE EAU FHG0078790	02-412-00-521	12,16 1 5
						54-134-50	0,58
						54-135-50	0,58
CPF2601039	AVANTIS COOPERATIVE	2026/09/24	ACP	-31,21	TROUSSE FERMETURE PISCINE FHH0055969	02-701-40-641	28,49 1 5
						54-134-50	1,36
						54-135-50	1,36
CPF2601040	AVANTIS COOPERATIVE	2026/09/03	ACP	- 310,22	CHLORS EAU POTABLE FHH0053549	02-412-00-635	283,27 1 5
						54-134-50	13,49
						54-135-50	13,46
CPF2601041	AVANTIS COOPERATIVE	2026/09/22	ACP	- 103,27	PEINTURE PINCEAUX LOISIRS FHH0055686	02-701-20-522	94,30 1 5
						54-134-50	4,49
						54-135-50	4,48
CPF2601042	AVANTIS COOPERATIVE	2026/09/15	ACP	-32,81	RÉPARATION POMPE USINE EAU FHH0054828	02-412-00-521	29,95 1 5
						54-134-50	1,43
						54-135-50	1,43
CPF2601043	AVANTIS COOPERATIVE	2026/09/03	ACP	-34,93	ROBINET ANTI GEL PISCINE FBK0051597	02-701-40-522	31,89 1 5
						54-134-50	1,52
						54-135-50	1,52
CPF2601044	AVANTIS COOPERATIVE	2026/09/02	ACP	-8,43	CORDE QUINCAILLERIE GARAGE FHH0053379	02-320-00-641	7,69 1 5
						54-134-50	0,37
						54-135-50	0,37
CPF2601045	GROUPE CLR NOVICOM	2026/09/04	ACP	- 326,27	BATTERIE RADIO INCENDIE 346205	02-220-00-526	297,92 1 5
						54-134-50	14,19
						54-135-50	14,16
CPF2601046	SPEC. MOTEURS BERT.	2026/09/18	ACP	-91,94	ACCESSOIRE LAME GARAGE 13349	02-320-00-641	83,95 1 5
						54-134-50	4,00
						54-135-50	3,99
CPF2601047	LA FABRIQUE DE BERTHIER-	2026/09/23	ACP	- 108,48	QUOTE PART GALA 19 SEPTEMBRE GALA 19 SEPT	02-701-20-493	108,48 0 0
CPF2601048	REAL HUOT INC.	2026/09/18	ACP	-2 439,89	BOITES SERVICE - VANNES EAU	02-320-00-521	2 227,94 1 5

CPGR_JOURNTRANS

2026/10/02 08:10:05
Année 2026

N° de résolution ou annotation

MUNICIPALITE DE BERTHIER-SUR-MER

C/P - Saisie des factures
Journal des transactions

Fonds 1 Lot 261005-CAP CAP-SEPTEMBRE Banque 54-112-10 Période 9

Référence	Nom abrégé	Date	Chèque Manuel	Montant	Description N° facture	N° résolution	N° de compte	DT/CT F P
CPF2601048	REAL HUOT INC.	2026/09/18			5662374		54-134-50 54-135-50	106.11 105.84
CPF2601049	E JRM	2026/09/16	ACP	- 672.60	LOC. PELLE CHANG. VANNE EAU F-8136		02-320-00-521 54-134-50 54-135-50	614.17 1 5 29.25 29.18
CPF2601050	CLEMENT DUFOUR	2026/09/28	ACP	- 300.00	ENTRETIEN BUREAU AOUT-SEPTEMBR CDUF-260928		02-190-00-522	300.00 0 0
CPF2601051	RÉSEAU BIBLIO CNCA	2026/09/11	ACP	-57.49	CARTES ABONNÉS BIBLIO 223806		02-702-30-670 54-134-50 54-135-50	52.49 1 5 2.50 2.50
CPF2601052	SANI BLEU	2026/09/13	ACP	-1 142.85	LOC.TOIL. PARC 09-13 AU 10-01 264319		02-701-40-516 54-134-50 54-135-50	1 043.57 1 5 49.70 49.58
CPF2601053	TREMBLAY BOIS MIGNAULT	2026/09/22		- 488.65	AVIS JURIDIQUE EAU 0000146714		02-190-00-412 54-134-50 54-135-50	446.20 1 5 21.25 21.20
CPF2601054	TREMBLAY BOIS MIGNAULT	2026/09/22		-3 450.40	VALIDATION JURIDIQUE BATIMENT 0000146710		02-190-00-412 54-134-50 54-135-50	3 150.67 1 5 150.05 149.68
CPF2601055	FQM	2026/08/31	ACP	-74.25	TRAITEMENT DEMANDE ACCÈS INF. 11875		02-190-00-412 54-134-50 54-135-50	67.80 1 5 3.23 3.22
CPF2601056	P/A G.G.M. INC. NAPA	2026/09/15	ACP	-44.61	RÉPARATION GÉNÉRATRICE EAU 851-574360		02-412-00-521 54-134-50 54-135-50	40.73 1 5 1.94 1.94
CPF2601057	P/A G.G.M. INC. NAPA	2026/09/16	ACP	-57.19	FILTRES CARBURANT GÉNÉRATRICE 851-574621		02-415-00-521 54-134-50 54-135-50	52.22 1 5 2.49 2.48
CPF2601058	P/A G.G.M. INC. NAPA	2026/09/14	ACP	- 378.26	BLOCS-PILES USINE EAU 851-574205		02-415-00-521 54-134-50 54-135-50	345.40 1 5 16.45 16.41
CPF2601060	FERME HORTICOLE LAJOIE I	2026/09/09	ACP	- 345.48	PLANTES VIVACES F5133		02-701-50-522 54-134-50 54-135-50	315.47 1 5 15.02 14.99
CPF2601062	VILLE DE MONTMAGNY	2026/08/31	ACP	-1 233.62	FORMATIONS POMPIERS 2026-00385		02-220-00-454	1 233.62 0 0
CPF2601064	CORPORATION TOURISTIQUE	2026/09/23	ACP	- 609.00	QUOTE-PART COUPON VR ET M.A.EA 34 PAR COUPON - 203 COUPONS COUPONS VR		01-234-71-094	609.00 0 0
CPF2601065	ESCO DISTRIBUTION INC.	2026/09/14	ACP	- 351.19	M18 POMPES EAU POT. EAUX USEES 123405		02-412-00-521 54-134-50 54-135-50	320.68 1 5 15.27 15.24
CPF2601067	RIGMRIM	2026/09/15	ACP	-3 864.69	GESTION CTL ET TRANSPORT 2194		02-451-20-446 02-451-10-446	1 716.21 0 0 2 148.48 0 0
CPF2601069	LES COMPTEURS LECOMTE LT	2026/09/21	ACP	-1 350.31	VERIF. PRECISION EAU POTABLE 72557		02-412-00-521 54-134-50 54-135-50	1 233.01 1 5 58.72 58.58
CPF2601070	MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ	2026/03/24		- 115 473.00	SURETÉ DU QUÉBEC 2E VERS. 108889		02-210-00-441	115 473.00 0 0
CPF2601071	JONATHAN BLOUIN	2026/09/11	ACP	-25.00	REMB. TEST SPORTPLUS TEST SPORTPLUS		01-234-71-050	25.00 0 0
CPF2601074	VIGIL SECURITE INC.	2026/09/15	ACP	- 344.24	CENTRALE DE SURVEILLANCE		02-190-10-524	314.33 1 5

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

MUNICIPALITE DE BERTHIER-SUR-MER

C/P - Saisie des factures

Journal des transactions

Année 2026

Fonds 1 Lot 261005-CAP CAP-SEPTEMBRE Banque 54-112-10 Période 9

Référence	Nom abrégé	Date	Chèque Manuel	Montant	Description N° facture N° résolution	N° de compte	DT/CT F P
					ANNUE		
					384813	54-134-50	14.97
						54-135-50	14.94
CPF2601075	VIGIL SECURITE INC.	2026/08/20	ACP	- 165.56	CENT. SURV. ANCIENNE ÉGLISE	02-190-10-524	151.18 1 5
					384545	54-134-50	7.20
						54-135-50	7.18
CPF2601076	6TEM TI INC.	2026/09/15	ACP	- 220.75	ACRONIS CYBER PROTECT CLOUD	02-130-00-494	201.57 1 5
					102792	54-134-50	9.60
						54-135-50	9.58
CPF2601077	OLYVIE MARTINEAU	2026/09/07	ACP	-60.51	REMB. ACHAT. BOUFFE POMPIERS	02-220-00-610	53.02 1 5
					1534000	02-220-00-610	2.44 0 0
						54-134-50	2.53
						54-135-50	2.52
CPF2601078	MAXMAR	2026/10/01	ACP	-2 604.58	PELOUSE OCTOBRE	02-320-00-410	2 378.32 1 5
					F7375	54-134-50	113.27
						54-135-50	112.99
CPF2601079	LIBRAIRIE LIVRES EN TÊTE	2026/09/10	ACP	- 370.07	ACHAT LIVRES BIBLIOTHÈQUE	02-701-30-670	352.45 1
					36246	54-134-50	17.62
CPD2601080	LIBRAIRIE LIVRES EN TÊTE	2026/08/06		15.70	CRÉDIT	02-701-30-670	-14.95 1
					36058	54-134-50	-0.75
CPF2601081	LIBRAIRIE LIVRES EN TÊTE	2026/08/10			Référence annulée!!!		
CPD2601082	LIBRAIRIE LIVRES EN TÊTE	2026/08/10		27.19	CRÉDIT RETOUR	02-701-30-670	-25.90 1 *
					36075	54-134-50	-1.29
CPF2601083	MRC DE MONTAGNY	2026/09/29	ACP	- 419.84	FORMATION CNESST ABATTAGE BEN	02-320-00-425	419.84 0 0
					202600707		
CPF2601084	AVANTIS COOPERATIVE	2026/09/28	ACP	-36.42	ANTIGEL PLOMBERIE PISCINE	02-701-40-635	33.26 1 5
					FHH0056523	54-134-50	1.58
						54-135-50	1.58
CPF2601085	SANI BLEU	2026/09/08	ACP	-1 142.85	LOC. TOIL. PLAGE	02-701-40-516	1 043.57 1 5
					263941	54-134-50	49.70
						54-135-50	49.58
CPF2601086	FONDATION DU CEGEP DE LA	2026/09/28	ACP	- 100.00	CONTRIBUTION BOURSE DES MAIRES	02-190-00-996	100.00 0 0
					BOURSE MAIRES 2026-180		
CPF2601087	JULIE PAYEUR, GRAPHISTE	2026/09/29	ACP	- 574.88	MONTAGE BERTHELAIS OCT-NOV	02-130-00-345	524.94 1 5
					2993	54-134-50	25.00
						54-135-50	24.94
CPF2601088	ARRET STOP, ULTRAMAR	2026/09/07	ACP	-25.50	ESSENCE INCENDIE	02-220-00-631	23.28 1 5
					688339	54-134-50	1.11
						54-135-50	1.11
CPF2601089	ARRET STOP, ULTRAMAR	2026/09/15	ACP	- 217.00	ESSENCE CAMION VOIRIE	02-320-00-631	198.14 1 5
					693282	54-134-50	9.44
						54-135-50	9.42
CPF2601090	BIOGÉNIE GROUPE ORTEC	2026/09/08	ACP	- 731.96	COMPOST 8 SEPTEMBRE	02-452-35-446	668.38 1 5
					CCCC02006250	54-134-50	31.83
						54-135-50	31.75
CPF2601091	BIOGÉNIE GROUPE ORTEC	2026/09/15	ACP	-1 047.12	COMPOST 15 SEPTEMBRE	02-452-35-446	956.15 1 5
					CCCC02006383	54-134-50	45.54
						54-135-50	45.43
CPF2601092	BIOGÉNIE GROUPE ORTEC	2026/09/21	ACP	- 521.54	COMPOST 21 SEPTEMBRE	02-451-10-446	476.23 1 5
					CCCC02006545	54-134-50	22.68
						54-135-50	22.63
CPF2601093	BIOGÉNIE GROUPE ORTEC	2026/09/29	ACP	- 791.38	COMPOST 29 SEPTEMBRE	02-452-35-446	722.63 1 5
					CCCC02006680	54-134-50	34.42

2026/10/02 08:10:05 — N° de résolution ou annotation

MUNICIPALITE DE BERTHIER-SUR-MER

C/P - Saisie des factures
Journal des transactions

Année 2026

Fonds 1 Lot 261005-CAP CAP-SEPTEMBRE Banque 54-112-10 Période 9

Référence	Nom abrégé	Date	Chèque Manuel	Montant	Description N° facture	N° résolution	N° de compte	DT/CT F P
CPF2601093	BIOGÉNIE GROUPE ORTEC	2026/09/29					54-135-50	34.33
CPF2601094	ANNIE AUBÉ	2026/09/28	ACP	- 283.66	ENTRETIEN MÉNAGER GYM 6 AU 26 SEPTEMBRE AAUBE-260928		02-701-20-522	283.66 0 0
CPF2601095	AMBIONER	2026/08/31	ACP	- 762.50	SUIVI CHANTIER SALLE MULTI 117745		23-080-00-722 54-134-50 54-135-50	696.26 1 5 33.16 33.08
CPF2601096	DANIEL TETREAULT	2026/09/23		-1 086.51	REDDITION DE COMPTE PRIMA C-3658	2026-179	02-130-00-413 54-134-50 54-135-50	992.13 1 5 47.25 47.13
CPF2601097	MAGIC PLUS	2026/09/17	ACP	-1 287.72	NET TOIL. MARINA 14 JOURS 557		02-701-50-522 54-134-50 54-135-50	1 175.86 1 5 56.00 55.86
CPF2601098	AGM CONSTRUCTION INC.	2026/08/31	ACP	- 187 012.36	DEMANDE DE PAIEMENT #10 3977		23-080-00-722 54-134-50 54-135-50	170 767.21 1 5 8 132.74 8 112.41
CPF2601099	LOCATION MONTMAGNY	2026/09/08	ACP	- 149.46	CASQUE FORMATION BENOIT 40063		02-320-00-641 54-134-50 54-135-50	136.47 1 5 6.50 6.49
CPF2601100	LOCATION MONTMAGNY	2026/09/16	ACP	-63.23	PORTE-LIME FORMATION BENOIT 40191		02-320-00-641 54-134-50 54-135-50	57.73 1 5 2.75 2.75
CPF2601101	BOULET SOPHIE	2026/09/28		- 300.00	DON ROYALES COTE DU SUD DON ROYALES	2026-181	02-190-00-996	300.00 0 0
CPF2601102	LES COMMERCANTS CHAUDIER	2026/09/29	ACP	-16.75	ENVOI COLIS VOIRIE 797309		02-130-00-321 54-134-50 54-135-50	15.29 1 5 0.73 0.73
CPF2601103	EUROFINS ENVIRONEX	2026/09/29	ACP	- 598.10	ANALYSES EAU POTABLE 1269167		02-412-00-453 54-134-50 54-135-50	546.14 1 5 26.01 25.95
CPF2601104	EUROFINS ENVIRONEX	2026/09/29	ACP	- 429.90	ANALYSES EAUX USÉES 1269168		02-414-00-453 54-134-50 54-135-50	392.55 1 5 18.70 18.65
CPF2601105	EUROFINS ENVIRONEX	2026/09/29	ACP	- 114.98	ANALYSES EAU PISCINE 1269169		02-701-40-453 54-134-50 54-135-50	104.99 1 5 5.00 4.99
CPF2601106	BASE 132	2026/09/30	ACP	-1 144.00	IMPRESSION BERTHELAIS OCT-NOV 124425		02-130-00-345 54-134-50 54-135-50	1 044.62 1 5 49.75 49.63
CPF2601107	ÉCOLE DE LA FRANCOLIÈRE	2026/09/28		- 100.00	DON ÉQUIPE CHEERLEADING DON CHEERLEAD		02-190-00-996	100.00 0 0
CPF2601109	OH MONTMAGNY-BELLECHASSE	2026/10/01	ACP	-39.89	CONTRIBUTION PSL OCTOBRE 000380		02-520-00-963	39.89 0 0
CPF2601110	FRANZ BERTHOMIEU	2026/10/01	ACP	- 238.61	REMB. ENV. BERTHELAIS VISA PER 1109147		02-130-00-321 54-134-50 54-135-50	217.88 1 5 10.38 10.35
CPF2601111	PHANEUF	2026/09/30	ACP	- 454.73	COUTEAU FAUCHEUSE FL3654		02-320-00-526 54-134-50 54-135-50	415.22 1 5 19.78 19.73
CPF2601112	LOCATION EG	2026/09/07	ACP	- 402.41	LOCATION REMORQUE ARTS ET TRAD 16		02-701-93-971 54-134-50	367.45 1 5 17.50

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

2026/10/02 N° de résolution ou annotation

08:10:05

Année 2026

MUNICIPALITE DE BERTHIER-SUR-MER

C/P - Saisie des factures

Journal des transactions

Fonds 1 Lot 261005-CAP CAP-SEPTEMBRE Banque 54-112-10 Période 9

Référence	Nom abrégé	Date	Chèque Manuel	Montant	Description N° facture	N° résolution	N° de compte	DT/CT	F	P
CPF2601112	LOCATION EG	2026/09/07					54-135-50	17.46		
Lot 261005-CAP		**Total**		**- 448 563.58**				**448 563.58**		

DÉTAIL DES TRANSACTIONS:	Nombre	Montant
Facture	69	- 448 606.47
Note de débit (Diminue CP)	2	42.89
Annulation transaction	0	0.00
Total	**71**	**- 448 563.58**

TPS TOTALE À RECEVOIR	**9 348.59**
TVP TOTALE À RECEVOIR	**9 309.82**

Fonds 1	**Grand total**	**- 448 563.58**	**448 563.58**
	Grand total des lots	**- 448 563.58**	**448 563.58**

GRAND TOTAL DES LOTS

DÉTAIL DES TRANSACTIONS:	Nombre	Montant
Facture	69	- 448 606.47
Note de débit (Diminue CP)	2	42.89
Annulation transaction	0	0.00
Total	**71**	**- 448 563.58**

TPS TOTALE À RECEVOIR	**9 348.59**
TVP TOTALE À RECEVOIR	**9 309.82**

TOTAL DU TRANSFERT AU GL DT/CT: 448 649.36

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer